



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 octobre 2021

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

M. François SCHNELL, 1^{ère} adjoint

Mme Myriam VIX, 2^{ème} adjointe

Mme Muriel ARON, M. Benjamin BALTZLI, M. Jacky KUNTZ, M. Richard ROBERT,
Mme Sonia FROHN, Mme Perrine LUDWIG, M. Nicolas STEPHAN, M. Patrick
BLANCHONG

Procurations : M. Stéphane POUVIL donne procuration à Mme Muriel ARON,
Mme Céline PINTO donne procuration à M. Alfred INGWEILER, Mme Michèle
PARISOT MULLER donne procuration à Mme Myriam VIX

M. le Maire salue l'assemblée réunie à nouveau dans la salle du conseil à la mairie et
procède aux remerciements suivants :

- aux conseillers municipaux qui ont participé au cortège à l'occasion du messti
- à l'équipe qui s'est occupée de l'arrosage en attendant l'arrivée du nouvel ouvrier communal
- au comité de rédaction du « BIC » et aux distributeurs

M. le Maire rappelle la conférence de M. Jean-Joseph RING qui aura lieu dans la
salle festive le 29 octobre 2021 à 20 h sur "villa gallo-romaine du Stockwald-
Kapellenfeld à Ernolsheim-lès-Saverne".

M. le Maire informe les conseillers que la séance sera enregistrée.

La date de la prochaine séance n'a pas été fixée.

2021.10.01 - Désignation du secrétaire de séance :

M. Nicolas STEPHAN a été désigné secrétaire de séance.

2021.10.02 - Approbation du compte-rendu de la séance du 06 septembre 2021 :

Le compte-rendu de la séance du 06 septembre 2021 a été adopté à l'unanimité par
l'ensemble des membres présents.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

2021.10.03 - Vente terrain Rue de la Zinsel :

M. le Maire rappelle la proposition de vente qui avait été convenue lors du dernier conseil, pour un montant de 210 000.00 € (deux cent dix mille euros).

M. le Maire explique que le futur acquéreur a été informé par le SDEA des frais de raccordement nécessaires pour l'opération. Ils ont été chiffrés à 63 000.00 € (soixante-trois mille euros) TTC.

Compte tenu de ce montant l'acquéreur fait une nouvelle proposition : elle est de 200 000 euros.

M. le Maire soumet cette proposition à l'assemblée :

Un débat s'en suit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de vente de 200 000 euros (deux cent mille euros) et autorise M. le Maire à signer la promesse de vente et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal annule la décision n° 2021.09.04 prise le 06/09/2021 fixant le prix de vente à 210 000 euros.

Par ailleurs, M. le Maire signale qu'il a pris contact avec l'ATIP pour l'étude d'un accompagnement vu que le terrain fait l'objet d'une OAP. Il est en effet recommandé de faire prendre les bonnes décisions au promoteur pour éviter des retards dans la phase « autorisation de lotir ». L'acquéreur pourra être associé aux réunions prévues.

2021.10.04 - Décision budgétaire modificative :

M. le Maire explique que dans le cadre des travaux Rue des Vergers, une avance a dû être réglée à SOTRAVEST et à EST RESEAUX. Des crédits sont à prévoir au chapitre 21 pour le remboursement de l'avance.

Ce remboursement n'implique aucun flux financier (mais un précompte sur une facture), il s'agit donc d'une opération d'ordre budgétaire, donc avec mouvement des chapitres d'ordre 041.

En vue de ces régularisations, le Conseil Municipal est invité à modifier les crédits budgétaires comme suit :



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
C/2151-041	10 645.24	C/238-041	10 645.24
C/2151-041	2 399.31	C/238-041	2 399.41
TOTAL	13 044.55	TOTAL	13 044.55

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des crédits budgétaires proposée.

2021.10.05 - Désignation de membres titulaires et suppléants pour l'Association Foncière :

M. le Maire rappelle l'historique de l'Association Foncière qui avait été créée le 29 juillet 2009 par arrêté préfectoral

Pour se mettre en conformité avec les nouveaux statuts, l'Association foncière va organiser une assemblée générale le 05 décembre 2021.

M le Maire, actuel Président de l'association foncière rappelle que l'arrêté préfectoral du 29 juillet dispose en son article 3 que : « l'association foncière est administré par un bureau composé du :

- maire de la commune
- d'un conseiller général du Bas-Rhin
- de 3 propriétaires titulaires et de 2 propriétaires suppléants désignés par la Chambre d'Agriculture
- de 3 propriétaires titulaires et de 2 propriétaires suppléants désignés par le Conseil Municipal »

M. le Maire informe qu'il convient ce soir de désigner les 3 titulaires et les 2 suppléants.

Il soumet la liste des propriétaires dressée au moment des opérations d'aménagement foncier par arrêté préfectoral du 12 AOUT 2005. La liste est classée par ordre décroissant de superficie.

Il signale que M. LUDWIG Jean Michel l'a informé que la **Chambre d'Agriculture** a désigné M. Jean Michel LUDWIG, M. Jacky KUNTZ et Mme Gaby KUNTZ comme délégués titulaires.

Pour les délégués de la commune, ont été désignés par l'ensemble des conseillers, les propriétaires suivants :



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- Titulaires : Mme Gaby ZIMMERMANN, M. Richard ROBERT, M. Benjamin BALTZLI
- Suppléants : M. Daniel BALTZLI, M. François SCHNELL

2021.10.06 - Délégation du maire : régie - désignation de suppléant :

M. le Maire explique au Conseil Municipal que jusqu'à présent le retrait et le dépôt de fonds pour la régie d'avance communale se faisait à la Trésorerie Principale de Saverne. Un nouveau dispositif est entré en vigueur et le circuit de dépôt et d'approvisionnement va être modifié, suite à la passation d'un marché national avec la Banque Postale.

M. le Maire ne possède pas la délégation pour créer ou modifier la régie communale et la Trésorerie Principale demande une délibération dans ce sens.

M. le Maire rappelle également que Mme Eliane GASTEBOIS était suppléante au niveau de la régie d'avance. Suite à sa démission, il s'agit de nommer un/une nouveau suppléant(e).

M. le Maire propose aux conseillers,

- de lui consentir la délégation afin de créer et modifier la régie d'avance
- de l'autoriser de nommer un nouveau suppléant pour la régie d'avance communale et lance un appel aux membres présents

Mme Muriel ARON se porte candidate pour le poste.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accorde la délégation à M. le Maire pour créer et modifier la régie d'avance
- Désigne Mme Muriel ARON suppléante pour la régie d'avance communale, en remplacement de Mme Eliane GASTEBOIS.

2021.10.07 - Conservatoire des Sites Alsaciens : bail emphytéotique :

M. le Maire rappelle que dans le cadre du dossier de déclaration « loi sur l'eau » concernant le projet de construction d'un lotissement à Ernolsheim-lès-Saverne, l'arrêté préfectoral du 10 avril 2013 porte prescriptions particulières relatives à la mise en place de mesures compensatoires au Crédit Mutuel Aménagement Foncier.

Les terrains de la mesure compensatoire sont des propriétés de la commune d'Ernolsheim.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

La mesure compensatoire prescrite au Crédit Mutuel Aménagement Foncier consiste :

- Au maintien et à la mise en valeur d'un boisement alluvial (surface de 1.795 ha)
- Et à la gestion de prairies de fauche (surface de 1.026 ha)

Seul le boisement alluvial est confié en gestion au Conservatoire des Sites Alsaciens.

Les prairies de fauche sont quant à elles entretenues par M. Jean-Michel LUDWIG par convention avec le Crédit Mutuel Aménagement Foncier.

En sa qualité de pétitionnaire chargé de la mise en œuvre des mesures prescrites par l'arrêté préfectoral du 10 avril 2013, le Crédit Mutuel Aménagement Foncier s'engage à prendre en charge financièrement les coûts liés aux actions suivantes :

- la gestion du projet
- L'élaboration du plan de gestion
- La pose de la signalétique
- Les travaux d'entretien
- Le suivi scientifique
- Le suivi technique

Le coût de ces mesures décrites ci-dessus de la convention entre le Crédit Mutuel Aménagement Foncier, la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne et le Conservatoire des Sites Alsaciens s'élève à 120 482.00 €, à la charge du Crédit Mutuel.

Le Crédit Mutuel a donc proposé la mise en place d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans (document qui a été transmis à tous les conseillers par mail).

Un bail emphytéotique ne pouvant être réalisé sur une partie de parcelle, la parcelle 39 section 6 a dû faire l'objet d'un redécoupage parcellaire.

M. le Maire projette le plan afin que les conseillers aient une meilleure visibilité.

M. le Maire demande l'accord aux conseillers pour signer ce bail.

A l'unanimité, les membres présents, autorisent M. le Maire à signer le bail emphytéotique.

2021.10.08 - Délégation pour demande de travaux :

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a déposé une déclaration préalable de travaux en son nom personnel (Changement de tuiles).



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

L'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme dispose que « si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son

nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

A l'appui d'une solution jurisprudentielle, la délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire (CE, 26 février 2001, Mme Dorwling-Carter). Un autre membre sera donc désigné par une délibération expresse du Conseil Municipal pour délivrer la déclaration préalable ou le permis de construire à la place du maire empêché.

M. le Maire propose de désigner un membre de l'assemblée (excepté les adjoints).

M. Richard ROBERT soumet sa candidature.

M. le Maire demande à l'assemblée l'accord pour désigner M. Richard ROBERT en remplacement de M. le Maire pour délivrer la déclaration préalable ou le permis de construire à la place du maire empêché.

A l'unanimité moins une voix, le Conseil Municipal, désigne M. Richard ROBERT pour délivrer la déclaration préalable de travaux de M. le Maire.

2021.10.09 – Ressources humaines :

M. le Maire informe les membres présents que suite à la démission de Pierre Reinhardt, il restait un solde de 6 jours de congés payés qu'il n'a pas pu prendre et qui lui ont été réglés sur le solde de tout compte du mois de septembre.

Après renseignements pris auprès du Centre de Gestion et de la Trésorerie Principale de Saverne qui dit que selon l'article 4 du décret n° 85-1250 du 26/11/1985, un congé non-pris ne donne lieu à aucune indemnité compensatrice.

Or, les différents documents produits par les deux parties sont contradictoires, mais le comptable public ne peut pas s'opposer aux paiements des indemnités de congés et demande une délibération dans ce sens.

M. le Maire demande l'accord au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déroge à l'article 5 du décret n° 85-1250 du 26/11/1985 et émet un accord favorable quant au règlement des



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

indemnités de congés, sur le solde de tout compte du mois de septembre, pour un montant de 511.09 €.

2021.10.10 – Règlement intérieur d'hygiène et de sécurité :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le règlement d'hygiène et de sécurité mis en place le 30 janvier 2009 et remis à jour en septembre 2021, suite au document unique transmis par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour les agents de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le règlement d'hygiène et de sécurité tel qu'il est présenté par le Maire
- Dit que chaque agent de la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne sera en possession d'un exemplaire de ce règlement qui sera déposé en mairie et transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

2021.10.11 – Délégations du maire :

M. le Maire informe le conseil des points suivants :

- Le chantier Rue des Vergers : les délais seront tenus, l'enrobé sera réalisé durant les vacances de la Toussaint, les lampadaires sont en place
- Il a assisté à la Journée des Maires à Strasbourg
- La salle festive : 3 visites de salle ont été effectuées. La porte de la cuisine a été détériorée lors d'un mariage
- Les seniors en action :
 - * « gym douce » : atelier qui fonctionne très bien, 55 personnes différentes ont été dénombrées
 - * Conférences : 2 conférences ont eu lieu
- Le recrutement d'un ouvrier communal
- Le dépôt de plainte suite à l'effraction au Club House
- l'intervention de la gendarmerie rue des Vergers
- Les anniversaires : des visites ont été rendues à Mme Strintz, Mme Burger et M. Waeckerlé
- Il a assisté à l'AG de l'APEEJE et à l'AG des Donneurs de Sang arrondissement de Saverne
- La visite du nouveau commandant de Gendarmerie de Saverne
- Club Vosgien : projet de « cabane » à côté du chalet
- La rencontre avec M. le Sous-Préfet pour la DETR (vestiaires football club)
- Il a assisté à la commission locale du SDEA
- L'opération « déchets verts » nouvelle formule
- De la réunion de l'Association Foncière le 11 octobre



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

2021.10.12 - Rapport des commissions :

Mme Myriam VIX rappelle la fête des aînés fixée au 05 décembre. Elle explique l'organisation et recense les participants

2021.10.13 - Divers :

- **Convention ORANGE** : M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour la mise en souterrain des équipements de communication électroniques et équipements électriques dans la Rue des Vergers 2^{ème} tranche une convention doit être signée avec l'opérateur historique ORANGE

Il demande l'autorisation pour signer la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la signature de cette convention.

- **Participation financière à stage étudiant à l'étranger :**

M. le Maire informe les conseillers qu'une demande de participation financière pour un stage étudiant à l'étranger (de juin à août 2022) lui a été transmise. Il propose une analyse plus fine de ce type de demande, de la réponse à y apporter et des conditions d'octroi lors d'une prochaine réunion.

La séance a été close à 22h20

Le secrétaire de séance : M. Nicolas STEPHAN

Les membres du conseil :

M. François SCHNELL

Mme Myriam VIX

Mme Céline PINTO donne procuration à M. Alfred INGWEILER

Mme Muriel ARON

M. Benjamin BALTZLI



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

M. Jacky KUNTZ

M. Richard ROBERT

Mme Sonia FROHN

Mme Perrine LUDWIG

Mme Michèle PARISOT MULLER donne procuration à Mme Myriam VIX

M. Stéphane POUVIL donne procuration à Mme Muriel ARON

M. Nicolas STEPHAN

M. Patrick BLANCHONG

Le Maire :
Alfred INGWEILER

